



Travaux à la charge de qui???

Par **azones**, le **19/10/2009** à **11:31**

Bonjour,
après entente préalable ,par écrit, avec ma société d'hlm pour délimiter une parcelle de terrain .J'habite au rdc et cela devait me permettre de profiter d'une terrasse.les travaux étant à ma charge.Par contre il faut retirer 1barrière de ma porte fenêtre pour avoir accès a cette terrasse et pour cela on me demande 400euros.Toutes ces modifications doivent elles être a ma charge ?sachant que j'ai déjà payer les matériaux .Puis je en demander le remboursement ?malgré mon accord De plus je ne peux pas payer les 400euros ce qui m'empêche d'avoir accès a la terrasse j ai donc fait ces travaux pour rien Ma question est donc ces travaux doivent ils être à ma charge?merci de votre réponse